

Version française de *Social Work and Rights of the Child*, publié par la Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS)¹, ce livre traite de l'application dans le travail social de la Convention des droits de l'enfant des Nations unies.

Nous souhaitons que tous les acteurs des pays francophones découvrent dans ce manuel la nécessité de toujours faire prévaloir l'intérêt supérieur de l'enfant et incitent les gouvernements à faire appliquer dans son intégralité cette convention, tant au niveau individuel que collectif, aux plans local, régional et national.

Comme le souligne la FITS dans son introduction, tous les exemples cités dans ce document doivent favoriser la réflexion et interroger l'expérience de tous ceux qui participent à la vie de l'enfant et à son développement, quels que soient son âge et son environnement. La connaissance des principes éthiques et déontologiques doit aussi permettre d'améliorer sans cesse l'accompagnement de l'enfant et sa participation dans des situations souvent complexes.

Cette traduction a été encouragée par la FITS. Aussi nous remercions tout particulièrement Madame Ellen Mouravieff-Apostol, représentante de la FITS auprès de l'UNICEF, qui a bien voulu assurer la relecture de cette traduction avant sa publication.

Nous avons choisi de conserver à l'ouvrage la même structure d'ouvrage que celle de l'original en anglais, afin que le lecteur puisse effectuer un travail complémentaire et s'y référer plus facilement. Un chapitre sur l'application de la Convention en droit français a été ajouté, illustré par les témoignages d'assistants de service social.

Françoise Coppin et Marie-Geneviève Mounier
Association nationale des assistants de service social²

1. Fédération internationale des travailleurs sociaux (FITS), Postfach 6875, Schwarztorstrasse 20, CH-3001 Berne (Suisse) – Tél.: (41) 31 382 6015 – Fax: (41) 31 381 1222 – E-mail: secre.gen@ifsw.org – Site web: www.ifsw.org.

2. Association nationale des assistants de service social (ANAS), 15 rue de Bruxelles, 75009 Paris – Tél.: (33) (0) 1 45 26 33 79 – Fax: (33) (0) 1 42 80 07 03 – E-mail: anas@travail-social.com – Site web: <http://anas.travail-social.com/>

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction	7
2. Contexte	9
3. Application des droits de l'homme aux enfants	13
4. Comprendre la Convention des droits de l'enfant	17
I. Mesures générales d'application (<i>art. 4, 42 et 44</i>)	18
A. Révision de la législation, de la politique d'application	18
B. Dispositifs d'application de la Convention	18
C. Analyse budgétaire	18
D. Promotion de la Convention auprès des professionnels et du public	18
E. Rôle des travailleurs sociaux dans l'application conforme de la Convention ..	18
II. Définition de l'enfant (<i>art. 1</i>)	22
A. Droit civil.....	22
B. Droit pénal	23
C. Droit constitutionnel	24
D. Droit du travail.....	24
E. Droit de connaître ses origines biologiques	26
F. Accès à l'éducation.....	27
G. Acte sexuel librement consenti et mariage.....	27
H. Enrôlement volontaire ou obligatoire dans les forces armées	28
I. Liberté religieuse.....	29
J. Usage d'alcool, de tabac, de drogue et autres substances réglementées.....	29
III. Principes généraux	30
A. Non-discrimination (<i>art. 2</i>)	30
B. Intérêt supérieur de l'enfant (<i>art. 3</i>)	32
C. Respect de l'opinion de l'enfant (<i>art. 12</i>)	35
IV. Survie et développement (<i>art. 6</i>)	37
V. Protection sanitaire et sociale de base (<i>art. 6, 18 § 3, 23, 24, 26 et 27 § 1-3</i>)	40
A. Santé et services sanitaires (<i>art. 24</i>)	40
B. Sécurité sociale, services de protection de l'enfance et équipements (<i>art. 26 et 18 § 3</i>)	41
C. Niveau de vie (<i>art. 27 § 1-3</i>)	41
D. Enfants avec un handicap (<i>art. 23</i>)	41
VI. Droits civils et libertés (<i>art. 7, 8, 13 à 17 et 37a</i>)	42
A. Nom et nationalité (<i>art. 7</i>).....	43
B. Préservation de l'identité (<i>art. 8</i>)	43
C. Liberté d'expression (<i>art. 13</i>).....	44
D. Liberté de pensée, de conscience et de religion (<i>art. 14</i>)	44
E. Liberté d'association et de réunion pacifique (<i>art. 15</i>)	44
F. Protection de la vie privée (<i>art. 16</i>)	45
G. Accès à l'information pertinente (<i>art. 17</i>)	46
H. Droit à la protection contre la torture ou toute peine ou châtiment cruel, inhumain ou dégradant (<i>art. 37-a</i>)	47
VII. Environnement familial et solutions alternatives (<i>art. 5, 18 § 1-2, 9 à 11, 19 à 21, 25, 27 § 4, et 39</i>)	48
A. Soutien à la parentalité (<i>art. 5</i>).....	49
B. Responsabilité des parents (<i>art. 18 § 1-2</i>).....	50
C. Séparation d'avec les parents (<i>art. 9</i>)	52
D. Regroupement familial (<i>art. 10</i>)	55

E. Déplacement illicite d'enfants et non-retour (<i>art. 11</i>)	55
F. Recouvrement de la pension alimentaire destinée à l'enfant (<i>art. 27 § 4</i>)....	56
G. Enfants privés d'environnement familial (<i>art. 20</i>)	56
H. Adoption (<i>art. 21</i>)	57
I. Révision périodique des placements (<i>art. 25</i>)	59
J. Protection contre tout mauvais traitement et négligence (<i>art. 19</i>). Droit à la réadaptation et à la réinsertion sociale (<i>art. 39</i>)	60
VIII. Éducation et activités culturelles (<i>art. 28, 29 et 31</i>)	62
A. Éducation, formation et orientation professionnelles (<i>art. 28</i>)	62
B. Discipline à l'école respectueuse de la dignité de l'enfant (<i>art. 28 § 2</i>)	64
C. Objectifs de l'éducation (<i>art. 29</i>)	64
D. Jeux, loisirs et activités culturelles (<i>art. 31</i>)	65
IX. Mesures spécifiques de protection (<i>art. 20, 22, 30, 38, 39, 40, 37 et 32-36</i>).....	65
A. Enfants en situation d'urgence	66
1. Enfants réfugiés, enfants réfugiés isolés (<i>art. 22</i>)	66
2. Enfants dans les conflits armés (<i>art. 38</i>), réadaptation physique et psychologique, réinsertion sociale (<i>art. 39</i>)	67
3. Enfants de la rue et enfants en quête de sécurité (<i>art. 20 et 39</i>)	69
B. Enfants relevant d'un système judiciaire spécifique.....	71
1. La justice pour enfants (<i>art. 40</i>)	71
2. Enfants privés de liberté par toute forme de détention, d'emprisonnement ou de placement en centre fermé (<i>art. 37</i>)	72
3. Interdiction de la condamnation d'un enfant à la peine de mort ou à un emprisonnement à vie. Interdiction de torture, de tout traitement ou punition à caractère cruel, inhumain ou dégradant (<i>art. 37</i>)	73
4. Réadaptation physique et psychologique et réinsertion sociale de l'enfant (<i>art. 39</i>).....	74
C. Enfants exploités: réadaptation physique et psychologique, réinsertion sociale.....	74
1. Exploitation économique et travail des enfants (<i>art. 32</i>)	74
2. Enfants drogués (<i>art. 33</i>).....	74
3. Exploitation et abus sexuels (<i>art. 34</i>)	75
4. Vente, trafic et enlèvement (<i>art. 35</i>).....	77
5. Autres formes d'exploitation (<i>art. 36</i>)	78
D. Enfants issus de minorités ou de groupes autochtones (<i>art. 30</i>)	79
5. Modèle de programme d'études sur les droits de l'enfant	81
Annexes	87
1. Convention internationale relative aux Droits de l'enfant.....	87
2. Sites « web » et publications	104
3. Échelle de participation.....	104
Application de la Convention relative aux droits de l'enfant en France	105
Bibliographie	121
Sites « Web »	122